

DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE HABITATION

- Copie de l'acte de propriété ou livret foncier de l'habitation, enregistré et publié à la conservation foncière.
- Certificat négatif d'hypothèque récent (moins de 03 mois).
- Rapport d'évaluation + devis estimatif et descriptif des travaux à réaliser établi par un bureau d'études (retenu par la CNEP-Banque).

